



Montreuil, le 9 juillet 2019

Liminaire du CTR des 9 et 10 juillet 2019

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 juillet dernier, vous avez répondu à nos interrogations légitimes sur l'ordre du jour de ce CTR et plus précisément sur le point 4 relatif à « l'exercice des missions fiscales en douane ». Vous vous êtes voulu rassurant, nous assurant qu'aucun schéma n'avait pour l'heure été arrêté sur le sujet par le Gouvernement.

Permettez-nous d'en douter, tout comme de douter de la volonté si manifeste que vous avez de nous associer, nous organisations syndicales, en souhaitant entendre nos « orientations », nos « points de vue » pour cette réforme. Il nous semble que ça n'est pas la marque de ce gouvernement que de s'embarrasser de ce que les petites gens souhaiteraient.

Une fois de plus vous allez certainement tenter de nous imposer votre optimisme béat, quand nous continuerons de vous avancer des faits, des paroles des décideurs.

Permettez-nous donc de douter des intentions de ce gouvernement quant à la pérennisation des missions douanières lorsque Monsieur Darmanin nous rappelle que « **les douaniers doivent exercer un métier de douanier et la DGFiP, un métier de fiscaliste** ». Et ce cher Alexandre Gardette de rajouter « **nous essaierons d'apporter un gain d'efficience pour le service public. Si l'on veut mobiliser moins d'agents publics pour ces missions de recouvrement (...), on doit se demander si l'on peut faire aussi bien, voire mieux, avec moins d'agents** ». Ce même Monsieur Gardette qui nous assure également « **qu'en matière de transfert de recouvrement des taxes, le Gouvernement n'a pas prévu de s'arrêter là, et (qu'il approfondira) la question du transfert, vers la DGFiP, d'autres taxes des Douanes** ».

Et que dire de la mission sûreté que nous exerçons, pour Monsieur Darmanin, « **par habitude ou par commande politique** ». Nous attendons une réponse claire de votre part sur ce sujet, d'autant plus qu'un de vos directeurs s'est exprimé sur le sujet en indiquant que 468 emplois seraient impactés par la perte de cette mission, qu'une nouvelle brigade serait créée à Roissy pour absorber une partie de ces agents et ce, dès le 1^{er} janvier 2020 ! Nous aurions pu penser à une élucubration d'un directeur, si en pleine préparation du conflit douanier, une ordonnance n'était pas parue le 6 février 2019 relative au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne en matière de transport routier de personnes et de marchandises et de sûreté dans le tunnel sous la Manche. Celle-ci permet à des entreprises privées, sous conditions d'habilitations, de faire les contrôles de sûreté !

Nous comprenons mieux pourquoi Monsieur Darmanin, dès le 12 mars, lors de la première réunion de négociation, a, sans complexe, brandi la menace de la perte de la mission de sûreté pour faire pression sur les agents !

Là encore, Monsieur le Président, des paroles et des actes qui nous laissent à penser que vous vous moquez des représentants du personnel que nous sommes et des agents des douanes. Vous devez de communiquer très clairement sur ce sujet. Il est inconcevable de maintenir des agents dans une telle incertitude quant à l'avenir de leurs missions, l'avenir de leur travail. Cela reviendrait à ne pas prendre en compte le conflit social qui a lieu il y a quelques semaines et le malaise exprimé à cette occasion. Il ne suffit pas de faire de grands discours sur les observatoires internes des MEF, démarches Bien Etre Au Travail, Qualité de Vie au Travail, Risques Psycho-Sociaux si, au final, nous n'avons que mépris et manque de loyauté.

Permettez-nous de douter également de votre engagement en faveur d'une douane solidement attachée à ses missions et à ses statuts. Car c'est bien l'engagement des douaniers qui permet aujourd'hui de faire encore de la maison douane ce qu'elle est. Et en aucun cas, votre décision de ne pas pourvoir 269 emplois en 2018 qui nous aurait permis d'atteindre le plafond d'emploi. Ou encore celle de ne dépenser les 74,5 millions d'euro initialement prévus au titre des dépenses d'investissement en économisant 28,8 millions. Ou bien encore celle de recourir à 32 % de contractuels dans les 784 primo-recrutements de douaniers en 2018, quand ces derniers ne représentent que 16,4 % des agents dans la fonction publique d'État.

Vos actes et vos paroles, ainsi que ceux du ministre, sont sans appel : la grande braderie de la douane a commencé, en parallèle de celle de la fonction publique.

Il ne devait y avoir que les ronds de cuir pour se réjouir ce 4 juillet du consensus trouvé entre les deux chambres sur la réforme de la fonction publique.

Ce que nous craignons depuis des années est en train de se produire : une atteinte sans précédent au statut de la fonction publique, par le recours généralisé aux contractuels, l'individualisation de la rémunération, la mise en place de la rupture conventionnelle entre autres.

Par cette évolution tristement historique, le gouvernement vient de mettre fin à ce qui s'appelait déjà sous l'Ancien Régime, le « bien commun » que le roi avait la charge de défendre pour son peuple. C'est l'«utilité commune» évoquée dès l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 :«Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune», tandis que l'article 17 évoque une notion voisine, celle de «nécessité publique». C'est l'intérêt général qui permet de fonder en droit les relations de l'État et de la société.

Dans cette « exception à la française », le statut général des fonctionnaires a ouvert la voie à l'affirmation d'une conception démocratique qui n'a cessé de s'affirmer et de se préciser.

Qu'elle est la logique qui anime aujourd'hui les dirigeants de ce pays, les hautes instances de nos administrations pour penser qu'il n'est plus fondamental d'assurer le principe d'indépendance du fonctionnaire, le principe d'égalité et le principe de responsabilité ?

Alors bien sûr, face à la logique ultra-libérale qui broie ce que la France pouvait avoir de plus grand, nous ne sommes pas grand-chose, nous les petits douaniers.

D'autant qu'il a également été décidé de ne plus solliciter l'avis des CAP sur nombre de sujets, actant ici la volonté du gouvernement et de l'administration de réduire le champ de compétences de ces instances « manquant de transparence»... Nous ne doutons pas que l'administration, en dehors de toute veille des élus en CAP, sera d'une transparence irréprochable quand il s'agira de statuer sur l'avancement, les promotions ou bien encore les mutations des agents...

Mais, nous douaniers, avons une chose que vous ne pourrez jamais nous enlever : l'amour de notre métier et de nos missions. Croyez-le ou pas Monsieur le Président, mais si vous continuez sur cette voie, de vouloir brader la maison douane, vous trouverez nombres d'agents prêts à la défendre...